



Question écrite de la députée fédérale Kattrin JADIN
à Madame Ludivine Dedonder, Ministre de la Défense,
concernant l'appui de la Défense dans les centres de vaccination

- Bruxelles, le 23 mars 2021 –

Madame la Ministre,

Une nouvelle fois la Défense prouve que la population peut compter sur elle en temps de crise. Cette fois-ci, les militaires viennent en appui aux centres de vaccination qui nécessitent d'aide supplémentaire. La présence militaire mettra la population certainement plus en confiance lorsque celle-ci se rendra se vacciner. Et pour le personnel sur place, cette intervention est également un signe positif qui permettra d'éviter de les surcharger.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Combien de centre de vaccination peuvent déjà compter sur l'aide de la Défense ?
- Quels sont les critères pour recevoir le soutien de l'armée dans son centre de vaccination ?
- Quelles pourraient être les tâches que les militaires peuvent assumer ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

Réponse de la ministre :

1. La Défense fournit du personnel non médical à 29 centres de vaccination et du matériel à un centre.

L'appui à un centre de vaccination itinérant est également planifié.

La Défense met aussi à disposition son infrastructure au profit de 3 centres.

Une vingtaine d'équipes mobiles de vaccination se tiennent prêtes à aider les Régions dans leur campagne de vaccination dont douze sont utilisées depuis le 27 avril dans certaines maisons de repos et de soins en Wallonie.

La Défense a également pris en charge l'organisation d'un centre de vaccination complet au sein de l'hôpital militaire au profit de la Région Bruxelles-Capitale.

Ce centre était prêt à fonctionner le 15 mars, mais le manque de vaccins a repoussé la date d'ouverture au 3 mai.

L'hôpital militaire sera également le centre de vaccination pour les belges domiciliés à l'étranger, soit environ 45.000 personnes et fonctionnera comme HUB pour le conditionnement des vaccins pour les détenus et le personnel des prisons, le tout en étroite collaboration avec le SPF Justice.

2. Un centre de vaccination nécessitant un appui peut s'adresser au Gouverneur, qui, à son tour, implique le Commandement Militaire de la province.

Ce dernier organise une reconnaissance sur place afin de confirmer et de définir précisément le besoin.

Son rapport sert ensuite comme élément d'appréciation pour l'état-major qui coordonne le soutien selon le principe suivant : un appui à raison de 4 militaires par centre majeur et de 2 militaires par centre de proximité.

3. Les militaires peuvent assumer diverses tâches qui sont déterminées lors de la reconnaissance et en fonction du besoin.

Actuellement, la plupart des militaires sont chargés de l'accueil des personnes qui viennent se faire vacciner.

Comme ces personnes sont majoritairement des personnes âgées dont certaines à mobilité réduite, les militaires les assistent pour faciliter leur passage.

Quelques militaires effectuent également des tâches administratives au sein de certains centres.